

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 394

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« , notamment par la définition d'un cadre social et fiscal adapté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de l'amendement souhaitent spécifier que l'exigence d'un renforcement du report modal repose notamment sur la définition d'un cadre social et fiscal favorable à un transfert de la route vers le rail et le transport fluvial